



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

AVIS DE VACANCE DE POSTE (CADRE ORGANIQUE): IRC2112

Date de publication: **21 août 2012**

Date limite de dépôt des candidatures: **21 septembre 2012**

TITRE FONCTIONNEL:	Fonctionnaire principal chargé de la santé animale (maladies infectieuses/EMPRES)	CLASSE:	P-5
UNITE ADMINISTRATIVE:	Service de la santé animale, AGAH Division de la production et de la santé animales, AGA Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs	LIEU D'AFFECTATION:	Rome (Italie)
		DUREE**:	De durée déterminée: 3 ans
		CODE/ N° DU POSTE:	Non identifié
		CODE CCOG:	1H02g

Les femmes et les ressortissants de pays membres non représentés ou sous-représentés possédant les qualifications requises sont encouragés à présenter leur candidature.

Nous encourageons de même les personnes handicapées à postuler.

Toutes les candidatures seront traitées dans la plus stricte confidentialité.

FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité générale du vétérinaire en chef et chef du Service de la santé animale de la FAO, être responsable de la planification, de l'organisation, de la coordination et de la supervision du programme de travail sur les maladies infectieuses de la FAO, y compris la composante relative au «Système de prévention et de réponse rapide (EMPRES) contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes». Plus précisément:

- donner des orientations conceptuelles et stratégiques et assurer la direction du programme de prévention et de lutte contre les maladies infectieuses de la FAO, y compris les maladies des animaux domestiques et sauvages, en coordination avec d'autres fonctionnaires principaux du Service (notamment ceux s'occupant de la santé publique vétérinaire et des interventions d'urgence) ;
- superviser le Système mondial d'alerte rapide pour les maladies animales transfrontières interinstitutions (FAO/OIE/OMS) hébergé par la FAO, ainsi que les résultats analytiques ;
- faire office d'agent de contact EMPRES-Santé animale dans le Cadre de gestion des crises pour la filière alimentaire, notamment en étroite collaboration avec le cadre de l'Organisation pour la gestion des situations d'urgence tout le long de la filière alimentaire et donner des indications sur la direction stratégique de la composante interventions d'urgence ;
- superviser les plans de travail de la FAO exécutés avec ses centres de référence et avec des commissions s'occupant des questions de maladies infectieuses (c'est-à-dire la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse, la Commission de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique, la Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes) ou d'autres accords, et y prendre part ;
- faire office de Représentant de la FAO auprès du Cadre mondial FAO/OIE pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières en Europe, et superviser les actions prioritaires des groupes de travail (c'est-à-dire ceux travaillant sur la peste bovine, la fièvre de la vallée du Rift, la fièvre aphteuse, la peste porcine, la peste porcine africaine, la péripneumonie et la peste des petits ruminants) ;
- conduire des études et des examens consacrés à des questions techniques, de politiques et de programmes liées aux maladies animales infectieuses et à leurs effets sur les paramètres sociaux, économiques, environnementaux et de santé publique du développement du secteur de l'élevage, et la biodiversité ;
- concevoir et mettre en œuvre des programmes et projets; le cas échéant, participer à l'évaluation préalable de projets de terrain et en assurer la supervision et l'appui technique ;
- gérer le personnel, son perfectionnement et les crédits budgétaires y afférents ;
- représenter le programme de prévention et de lutte contre les maladies animales infectieuses de la FAO dans les instances pertinentes et dans les processus revêtant une importance au regard des politiques et des programmes, y compris au niveau intergouvernemental, en tant que représentant du vétérinaire en chef ;
- s'acquitter d'autres tâches connexes qui pourront lui être confiées.

CONDITIONS MINIMALES À REMPLIR

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes:

- Diplôme universitaire en médecine vétérinaire et un doctorat en épidémiologie vétérinaire, microbiologie (virologie ou bactériologie), pathologie ou dans une discipline apparentée
- Dix ans d'expérience pertinente de la gestion des maladies infectieuses, notamment des aspects réglementaires, de l'établissement de normes et de la gestion d'une équipe
- Connaissance courante de deux des langues suivantes: anglais, espagnol ou français et connaissance moyenne de la troisième ou de l'arabe, du chinois ou du russe

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidats seront sélectionnés en fonction des critères suivants:

- Étendue et pertinence de l'expérience, dans un environnement national et international, de la gestion des maladies infectieuses en laboratoire, sur le terrain et au niveau réglementaire
- Étendue de l'expérience des approches multidisciplinaires (théoriques et pratiques) pour la prévention et la gestion des maladies
- Vaste expérience des travaux techniques sur des questions liées à la santé animale (animaux domestiques et animaux sauvages), à la production animale et à la santé publique
- Étendue de l'expérience de la gestion du personnel et du budget
- Maturité, esprit d'initiative, sens aigu des responsabilités et aptitude à planifier et à organiser le travail
- Avoir à son actif des publications personnelles et être à même d'analyser des informations techniques et scientifiques et à rédiger et mettre en forme des rapports
- Qualité des compétences en matière de communication, tant orale qu'écrite

Prière de noter que les candidats doivent posséder une bonne connaissance de l'informatique et des logiciels de traitement de texte et doivent pouvoir

travailler avec des personnes de nationalités et de cultures différentes.

*** Dans le cas des candidats employés par la FAO, la durée de l'engagement sera déterminée en fonction des règles en vigueur sur la prolongation des engagements.**

RÉMUNÉRATION

L'Organisation offre une rémunération (traitement et indemnités) compétitive. Pour tout renseignement sur les traitements, indemnités et autres prestations relevant du régime commun des Nations Unies, voir: <http://icsc.un.org/>

Pour présenter votre candidature visitez le site internet de iRecruitment

<http://www.fao.org/employment/irecruitment-access/en/>

et complétez le dossier de candidature en ligne

Afin d'être en mesure d'évaluer correctement votre candidature, nous vous prions de vous assurer que vous avez rempli toutes les sections de votre dossier de candidature en ligne.

Prière de noter que les membres du personnel de la FAO sont des fonctionnaires internationaux placés sous l'autorité du Directeur général et qu'ils peuvent être affectés à toute activité ou tout service de l'Organisation.

LA FAO EST UN ESPACE NON FUMEUR